



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
16 novembre 2009  
Français  
Original: anglais

### Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

#### Dixième session

Copenhague, 7-15 décembre 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

#### Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

## Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties

### Note du Président\*

#### *Résumé*

La présente note concerne la documentation établie par le Président du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto pour faciliter les négociations entre les Parties. Cette documentation fait l'objet de quatre additifs: l'additif 1 contient les propositions d'amendements au Protocole de Kyoto présentées comme suite au paragraphe 9 de son article 3; l'additif 2 contient les autres propositions d'amendements au Protocole de Kyoto; l'additif 3 rassemble les propositions relatives à des éléments de projets de décision sur d'autres questions énumérées à l'alinéa c du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8; et l'additif 4 récapitule les propositions des Parties concernant les chiffres globaux et individuels applicables aux Parties visées à l'annexe I.

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison du court laps de temps entre la neuvième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et la dixième.

## Introduction

### A. Mandat

1. À sa huitième session, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto a invité le Président à établir, sous sa propre responsabilité, des documents propres à faciliter les négociations entre les Parties, contenant<sup>1</sup>:

a) Des propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3;

b) D'autres propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto;

c) Des projets de décision sur d'autres questions abordées à l'alinéa c du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8.

2. Le Groupe de travail spécial a pris en considération le fait que les documents mentionnés ci-dessus au paragraphe 1:

a) Rendront compte des propositions, des vues et des discussions des Parties de manière globale;

b) Ne préjugent pas de la teneur du résultat des négociations engagées dans le cadre du Groupe de travail spécial comme suite à la décision 1/CMP.1;

c) Ne dénotent pas une unité de vues entre les Parties quant à la teneur, à la forme ou à la structure éventuelle des résultats des travaux du Groupe de travail spécial et à leur adoption ultérieure par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa cinquième session;

d) Ne constituent pas le texte d'une proposition d'amendement au Protocole de Kyoto à communiquer aux Parties par le secrétariat conformément au paragraphe 2 de l'article 20 ou au paragraphe 3 de l'article 21 du Protocole.

### B. Objet de la présente note

3. La documentation établie en vue de faciliter les négociations entre les Parties s'appuie sur les travaux réalisés par le Groupe de travail spécial à sa huitième session, tenue à Bonn (Allemagne) du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2009. Elle a été révisée sur la base de discussions qui ont eu lieu lors de la réunion informelle que le Groupe de travail spécial a tenue à Bonn du 10 au 14 août 2009, et lors de la neuvième session du Groupe de travail, tenue à Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009 et à Barcelone (Espagne) du 2 au 6 novembre 2009<sup>2</sup>.

4. Cette documentation fait l'objet d'additifs à la présente note, comme suit:

a) L'additif 1 contient les propositions d'amendements au Protocole de Kyoto présentées comme suite au paragraphe 9 de son article 3;

b) L'additif 2 contient les autres propositions d'amendements au Protocole de Kyoto;

---

<sup>1</sup> FCCC/KP/AWG/2009/9, chap. III.

<sup>2</sup> Les documents révisés sont récapitulés dans l'annexe.

c) L'additif 3 rassemble les propositions relatives à des éléments de projets de décision sur d'autres questions énumérées à l'alinéa c du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8, selon la répartition suivante:

- i) Annexe I: Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets;
- ii) Annexe II: Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie;
- iii) Annexe III: Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits; et autres questions méthodologiques;
- iv) Annexe IV: Autres questions;

d) L'additif 4 récapitule les propositions des Parties concernant les chiffres globaux et individuels applicables aux Parties visées à l'annexe I.

5. Le Président renvoie les Parties aux propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto, présentées par les Parties conformément à l'article 20 du Protocole et figurant dans les documents FCCC/KP/CMP/2009/2, FCCC/KP/CMP/2009/3, FCCC/KP/CMP/2009/4, FCCC/KP/CMP/2009/5, FCCC/KP/CMP/2009/6, FCCC/KP/CMP/2009/7, FCCC/KP/CMP/2009/8, FCCC/KP/CMP/2009/9, FCCC/KP/CMP/2009/10, FCCC/KP/CMP/2009/11, FCCC/KP/CMP/2009/12 et FCCC/KP/CMP/2009/13. Ces propositions n'ont pas été incorporées dans la documentation, car la CMP doit les examiner à sa cinquième session.

6. Les Parties souhaiteront peut-être aussi se reporter au document FCCC/KP/AWG/2009/12/Rev.2 intitulé «Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I».

### **C. Mesures que pourrait prendre le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto**

7. Compte tenu de la nature itérative de son programme de travail, le Groupe de travail spécial voudra peut-être prendre connaissance de la documentation au fur et à mesure qu'il avance dans ses négociations.

8. Le Groupe de travail spécial voudra peut-être se rappeler que, conformément à la décision 1/CMP.1, il est convenu à la reprise de sa quatrième session de soumettre à la CMP, à sa cinquième session, les résultats de ses travaux, afin qu'elle les examine en vue de leur adoption<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

## Annexe

<i>Additif (cote du document)</i>	<i>Document révisé après la réunion informelle du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, tenue à Bonn du 10 au 14 août 2009 (cote du document)</i>	<i>Document révisé après la première partie de la neuvième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, tenue à Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009 (cote du document)</i>	<i>Document révisé après la reprise de la neuvième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, tenue à Barcelone du 2 au 6 novembre 2009 (cote du document)</i>
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.1	FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.1/Rev.1	Aucune révision	FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.1/Rev.2
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.2	Aucune révision	Aucune révision	Aucune révision
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3	FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3/Rev.1	FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3/Rev.2	FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3/Rev.3
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.4	FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.4/Rev.1	FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.4/Rev.2	Aucune révision